

Lumière sur le parlement

Guy Simard

Numéro 87, hiver 2000–2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15733ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Simard, G. (2000). Lumière sur le parlement. *Continuité*, (87), 47–49.

par Guy Simard

Le 13 juin 2000, quand Pierre Boucher, président-directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec, a inauguré la nouvelle mise en lumière de l'Hôtel du Parlement, bien peu de spectateurs ont vraiment pu mesurer le travail que ce magnifique tableau nocturne a nécessité. Seuls les partenaires, les professionnels et techniciens, les fournisseurs et entrepreneurs pouvaient apprécier pleinement le fruit de l'effort commun.

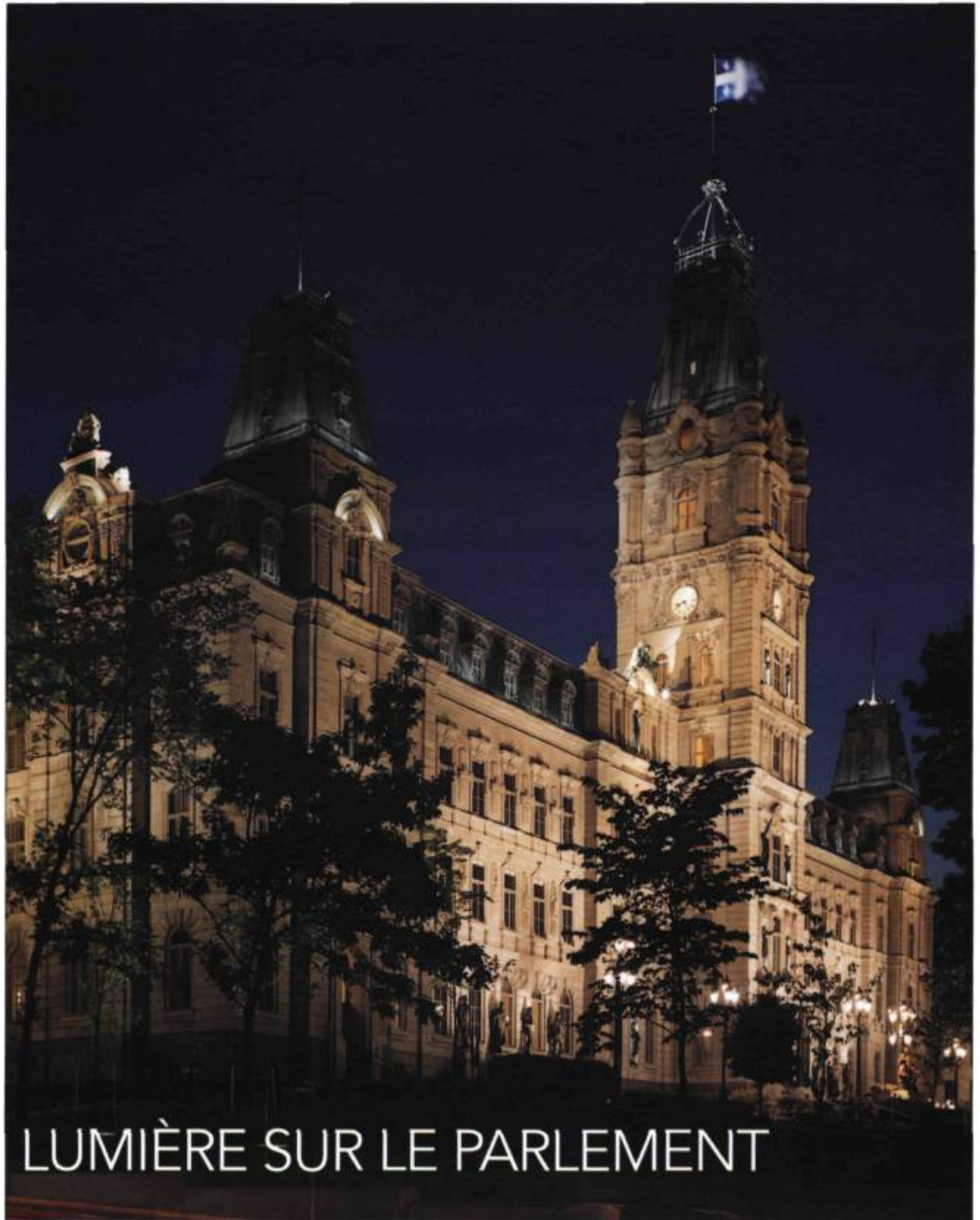
LE PLAN LUMIÈRE

C'est en 1998 que la Commission de la capitale nationale a lancé le plan lumière de la capitale. Le but : mettre en lumière les plus beaux monuments et sites de Québec et, ultimement, faire briller la capitale de mille feux.

Essentiellement, la notion de mise en lumière doit être associée à l'idée de mise en scène, comme peut l'entendre un metteur en scène de cinéma ou de théâtre. Le but n'est pas d'éclairer un bâtiment ou un site comme le ferait la lumière solaire, mais plutôt de générer avec des faisceaux de lumière artificielle un ou plusieurs nouveaux tableaux d'un même thème architectural à la tombée de la nuit. Mettre en lumière, c'est faire vibrer les textures, accentuer les articulations, souligner les détails intéressants, mettre en évidence une corniche ou une colonnade, jouer avec l'ombre et la lumière comme on le fait des silences et des sons en musique.

LES PRÉLIMINAIRES

Dans la première étape du plan lumière de Québec, la Commission a établi des critères



LUMIÈRE SUR LE PARLEMENT

La nuit venue, sur la colline parlementaire à Québec, les édifices s'habillent de lumière pour le plus grand plaisir des citadins et des visiteurs. Un travail d'artistes.

La mise en lumière de l'Hôtel du Parlement, à Québec, symbolise le rayonnement de l'activité parlementaire dans la vie des citoyens.

Photo : Eugen Kedl



Comme un immense tableau nocturne, l'éclairage du parlement est progressif: il débute par la mise en lumière d'éléments choisis, telles les niches et les fenêtres, pour souligner en bout de ligne la majesté de l'ensemble du bâtiment.

Photos: Eugen Kedl

pour déterminer un ensemble de sites bâtis ou naturels, de grande valeur architecturale et patrimoniale. Au terme de l'opération, 63 sites ont été repérés et divisés en quatre grandes catégories: sites naturels; parcs, jardins et places publiques; ouvrages de génie civil; édifices. Cette dernière



catégorie a été subdivisée en architecture civile, religieuse ou militaire.

La deuxième étape a permis d'échelonner les projets dans le temps en fonction de l'histoire, de l'art urbain, de la topographie et de l'importance stratégique des sites. C'est ainsi que trois projets majeurs ont été retenus: d'abord, le cap Diamant, site groupant le château Frontenac, la terrasse Dufferin, la Citadelle et la falaise sous-jacente; ensuite, les ponts de Québec et Pierre-Laporte; et finalement, l'Hôtel du Parlement et ses deux annexes, les édifices Pamphile-Lemay et Honoré-Mercier.

L'HÔTEL DU PARLEMENT

Pour le projet de la colline parlementaire, la Commission de la capitale nationale, après avoir établi un partenariat avec l'Assemblée nationale et Hydro-Québec, a procédé à un appel public de services professionnels pour la mise au point d'un concept et, éventuellement, pour l'élaboration des plans et devis définitifs. L'équipe CIMA+CLAIR, réunissant des ingénieurs et architectes québécois et le concepteur français Louis Clair, a été retenue. Cet artiste d'envergure internationale a déjà mis en lumière le centre-ville de Singapour, plusieurs ponts de la Seine et l'arche de la Défense, à Paris.

« Faire jaillir à l'extérieur la lumière intérieure, symboliser ainsi le rayonnement de l'activité parlementaire dans la vie des citoyens », voilà l'essentiel de la proposition formulée par le concepteur lumière français. Pour atteindre l'effet désiré, la méthode dite du contraste négatif doux est utilisée. Cette façon de faire se caractérise par l'intensification lumineuse des ouvertures par

rapport à celle des parois. Ainsi, aux ouvertures relativement plus brillantes qui percent les murs, on oppose la douce lumière gommée des parois. Ce dernier effet est obtenu en dissimulant des projecteurs dans la tête des lanternes qui entourent l'Hôtel du Parlement. Par ailleurs, la couleur gris bleu des toitures est sublimée par la lumière que projettent les appareils de fibres optiques installés en bande continue sur les corniches. Enfin, les personnages historiques qui ornent la façade de l'édifice principal, comme les statues des frontons ou celles assises sur le sol, sont éclairés latéralement à l'aide de peignes de fibres optiques qui soulignent le volume des sculptures.

L'aménagement des infrastructures électriques et des systèmes de contrôle, de même que l'installation des appareils d'éclairage ont nécessité des débours de deux millions de dollars. La dépense a été assumée par les trois partenaires du projet (Hydro-Québec, 1,2 million; Commission de la capitale nationale, 0,7 million; Assemblée nationale, 0,1 million).

Dès le départ, les partenaires du projet sont convenus d'accorder une importance capitale à l'utilisation de ressources québécoises, tant dans la fourniture des services professionnels que dans l'acquisition du matériel. Si l'expertise de l'extérieur devenait nécessaire, les technologies importées d'ailleurs devaient être transférées ici. C'est ainsi que les firmes québécoises d'ingénieurs et d'architectes ont été jumelées à un concepteur lumière français et que les lanternes Hittorff, fabriquées par Fontes de Paris, ont été assemblées et

montées sur fût par Lumec-Schneider, un manufacturier de Montréal.

DISCRÉTION ET ÉCONOMIE

La mise en lumière des trois bâtiments a nécessité 707 appareils d'éclairage. Et pourtant, aucune source lumineuse n'est apparente. Les 120 lampes aux iodures métalliques qui éclairent les parois, les 135 générateurs de lumière qui alimentent les diffuseurs de fibre optique à la base des toitures mansardées et dans les niches de statue, les 262 nouveaux fluorescents aménagés dans les fenêtres de l'édifice Honoré-Mercier, les 190 appareils raccordés aux toits sont complètement dissimulés, tantôt abrités dans les capuchons de lanterne, tantôt intégrés à l'architecture de l'édifice ou placés dans des niches spécialement conçues à cet effet.

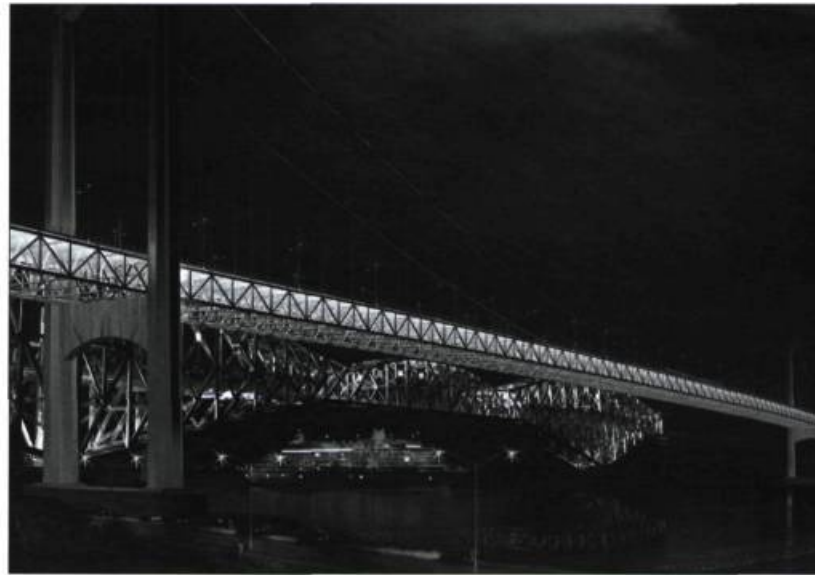
Quant aux coûts d'opération et d'entretien du projet, ils sont relativement bas, soit 2,33 \$ par jour de plus que ceux de l'éclairage antérieur. Dans le monde spécialisé de la conception lumière, on estime généralement que le coût d'une mise en lumière peut représenter environ 1 % du coût de construction initial d'un édifice, et les coûts de consommation d'électricité, moins de 3 % des coûts d'énergie nécessaire à l'occupation normale du bâtiment. C'est bien peu pour sécuriser les usagers la nuit venue, créer une ambiance chaleureuse pour le citoyen comme pour le visiteur et valoriser nos plus grands sites naturels et patrimoniaux. Et c'est sans compter qu'un tel projet permet d'acquérir des compétences professionnelles, de mettre au point de nouveaux équipements, de préparer et de pro-

mouvoir l'exportation de services professionnels de conception lumière, un nouveau domaine en expansion accélérée en Europe et bientôt ici.

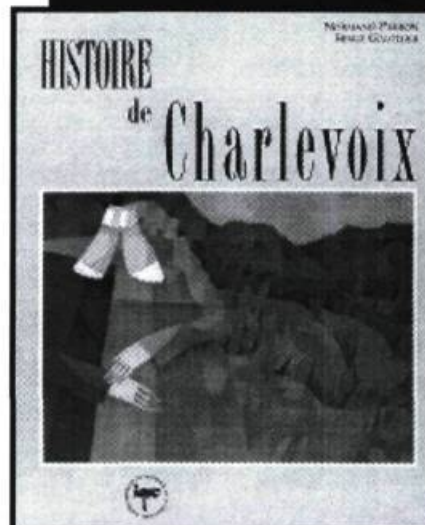
■ *Guy Simard est architecte et chargé du plan lumière à la Commission de la capitale nationale.*

Cette simulation infographique illustre un des trois projets majeurs de mise en lumière de la région de Québec : les ponts de Québec et Pierre-Laporte.

Ill. : Graph architecture



Histoire de Charlevoix



*Une région,
une histoire,
un livre...*

un cadeau !

**Normand PERRON
et Serge GAUTHIER**

396 pages • 35 \$

ISBN 2-89224-304-1

Coll. « Les régions du Québec »



**LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
LES ÉDITIONS DE L'IQRC**

Pavillon Maurice-Pollack, bureau 3103

Téléphone : (418) 656-7381 • Télécopieur : (418) 656-3305

Dominique.Gingras@pul.ulaval.ca • <http://www.ulaval.ca/pul>